

# Le Paradis

## Distance

↔ 7.5  
km

## Durée

🕒 2h30

## Difficulté

📊 Modéré

## Dénivelé

📈 +204  
m

## Balisateur

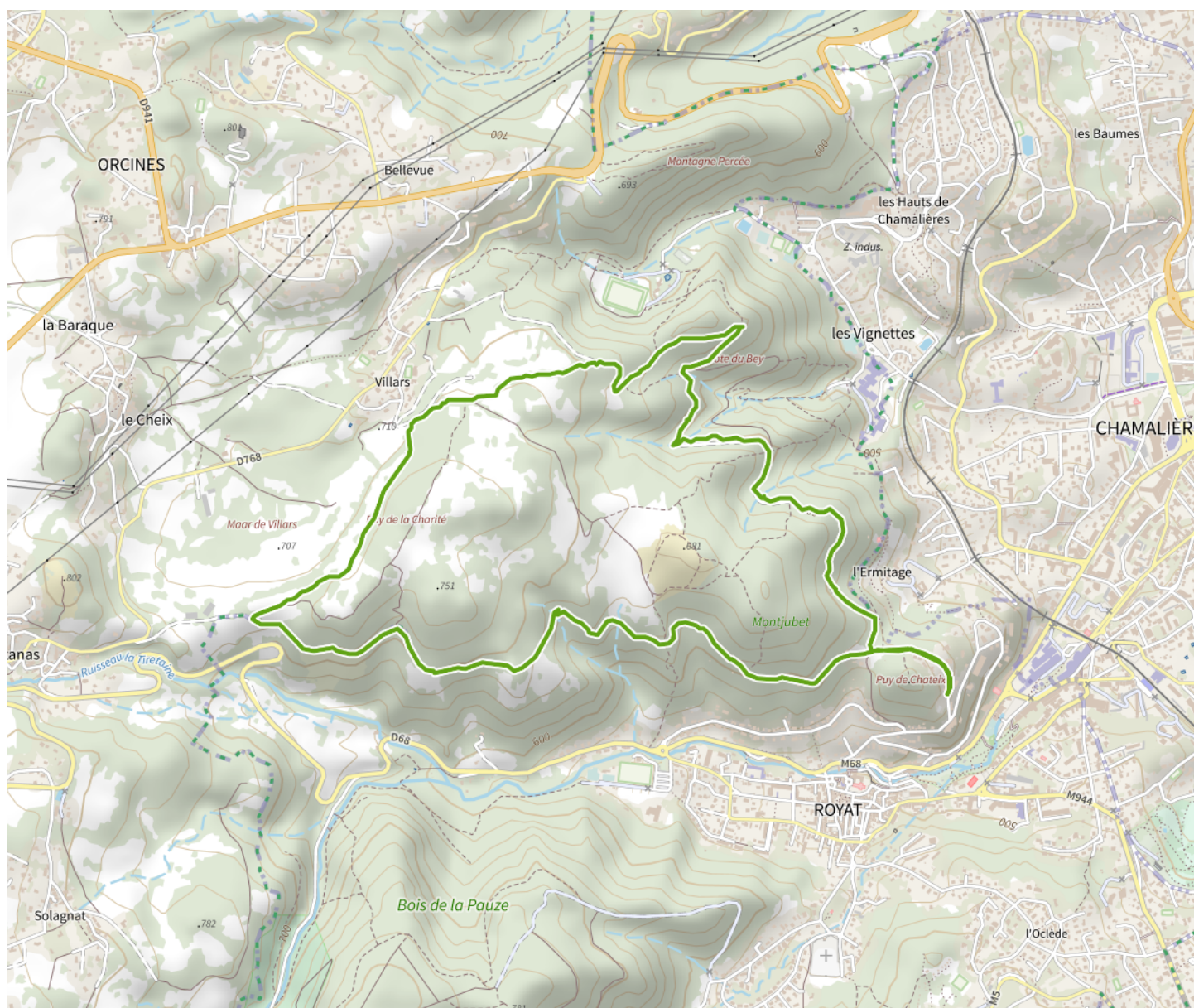
🟡 Jaune

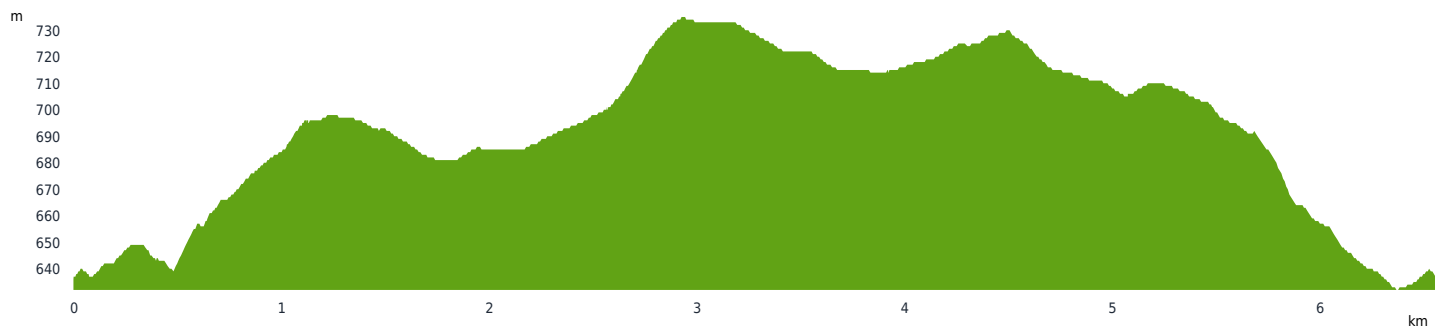


**Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.**

Présence de troupeaux et chiens de protection

## Itinéraire





## Point de départ

**Ville de départ**  
Royat  
**Adresse de départ**  
Parking - Angle de l'avenue du Paradis et du chemin des Crêtes  
63130 Royat

**Accès au point de départ**  
Mobilité douce : arrêt "Royat place Allard", ligne de bus B.  
À partir de la place Allard, prendre l'avenue Auguste Rouzaud. Tournez en prenant la deuxième rue à droite. Le parking se trouve en face du restaurant Le Paradis.

## Description du parcours

On arrive au "Paradis", point culminant de Royat-Chamalières, pour admirer d'en haut la station thermale de Royat et Clermont-Ferrand sur un second plan. Ici passe la faille de Limagne, matérialisant la frontière entre les volcans et la Limagne.

## Détail du parcours étape par étape

**Étape 1 :** Du panneau de départ, (vue sur Clermont-Ferrand) continuer par le chemin des crêtes jusqu'au croisement après l'antenne relais.

**Étape 2 :** Poursuivre la montée (vue sur Royat et le puy de Gravenoire) en restant sur le chemin principal qui surplombe la vallée de Royat. En sortant de la zone boisée (vue sur le puy de Dôme et le Pariou) rester sur la partie gauche du chemin et aller jusqu'à l'intersection avec la PR puy de Montrodeix.

**Étape 3 :** Tourner à droite et continuer tout droit jusqu'à l'intersection aux premières maisons du hameau de Villars. Prendre à droite, à la fourche s'engager à gauche, poursuivre sur le plateau puis descendre en sous-bois jusqu'à une intersection en T. Tourner à droite et poursuivre jusqu'à la fourche suivante.

**Étape 4 :** Prendre à droite la longue descente dans le bois qui nous ramène au point 1, en ignorant tous les chemins latéraux. Descendre à gauche jusqu'au point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.